

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 15-01 du 14 septembre 2023

LANCEMENT D'UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE MEXIQUE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères du 15 juin 2023,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

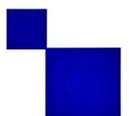
après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de percevoir une recette de l'État – Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales de 21 257 euros pour un projet de coopération avec la mairie d'Iztapalapa sur la thématique « Politiques publiques innovantes et participation citoyenne pour la transformation écologique dans le cadre des objectifs de développement durable » ;

- APPROUVE le projet de coopération avec la Mairie d'Iztapalapa au Mexique ;

- APPROUVE la contribution du Département d'un montant de 10 347 euros, hors valorisation, correspondant à la mise en œuvre des activités telles que définies dans le projet ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer la lettre d'intention et le formulaire de candidature, au nom et pour le compte du Département, ci-joints, ainsi que tout autre document relatif à ce partenariat ;



- DÉCIDE d'accueillir une délégation de quatre représentants d'Iztapalapa en octobre 2023, pour une semaine d'échanges, de visites de terrain et de formation.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Vote(s) contre de :

M. Bluteau

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 1	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.